



TUNISIA TECHNOPARKS
الجمعية التونسية للإعطاء التكنولوجية

Recrutement d'une équipe de deux expert.e.s en Business Modeling et en Propriété Intellectuelle

Termes de référence

1. Contexte général

1.1. Présentation

Le Global Innovation Index place la Tunisie parmi les cinq premiers mondiaux pour les publications scientifiques par habitant. Cependant, l'impact économique reste limité malgré cette position. La Tunisie abrite plus de 500 laboratoires et instituts de recherche, mais en 2021, seuls 81 brevets nationaux ont été déposés sur 170 à l'INNORPI, sans aucun dépôt international.

Les Technopoles jouent un rôle crucial dans la promotion de l'innovation et la valorisation des résultats de recherche pour l'industrie (11 clusters d'entreprises, 500 entreprises, 360 implantations). Ce système technopolitain est totalement aligné aux orientations stratégiques nationales axées sur la promotion de la valeur ajoutée industrielle et le développement régional telles que adoptées par la Stratégie Nationale Industrielle à l'horizon 2035. Pour optimiser le transfert des technologies, le système de valorisation de la propriété intellectuelle doit être renforcé.

En effet, l'Association des Technoparks Tunisiens ATT et ses partenaires ont mené des actions de démonstration des résultats atteints dans l'objectif d'amélioration du système de la propriété intellectuelle en se basant sur les difficultés rencontrées au cours de l'implémentation du projet TECHNORIAT (qui est un programme de soutien permettant le développement d'entreprises deep-tech issues des résultats de la recherche scientifique et basées sur la propriété intellectuelle, co-financé dans le cadre du programme Innovi de la Commission Européenne). Le projet TECHNORIAT est bel et bien soutenu par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique comme un pilote permettant de proposer un ensemble d'actions d'amélioration dans le domaine de la valorisation des résultats de recherche.

Cela inclut le développement de métiers de management et de valorisation de la propriété intellectuelle. La première phase du projet a montré l'importance de ces mesures pour stimuler l'innovation.

Durant la deuxième phase du projet, l'ATT propose de créer une Unité pérenne de valorisation de la propriété intellectuelle, dotée de l'expertise nécessaire pour fournir un service de qualité, en collaboration avec ses partenaires existants et futurs. En renforçant ce système, la Tunisie pourra capitaliser sur son potentiel innovant et créer davantage d'opportunités économiques.

Cette phase est lancée dans le cadre d'une subvention locale fournie avec le soutien financier de l'Union européenne et du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement et mise en œuvre par la GIZ.



1.2. Objectifs du projet IPRIAT

L'objectif global de cette action consiste en l'implémentation d'un service durable de valorisation de la propriété intellectuelle sur toute sa chaîne de valeur porté par l'ATT et impliquant la collaboration avec les structures publiques de recherche scientifiques ainsi que les écosystèmes existants et les structures parapubliques (Technopoles, Clusters, etc.)

Les objectifs spécifiques de l'action se présentent comme suit :

- Mise en place d'un portefeuille de dix services accessibles aux entreprises et aux porteurs des innovations. Une pré-étude sur les besoins pressentis du marché et un benchmarking de la concurrence réalisés par l'ATT et ses partenaires ont déjà dégagé les 10 services potentiels suivants (ces services devront être validés dans le cadre de l'action 1 « business modeling ») ;
- Renforcement des compétences de l'ATT ;
- Création d'un réseau de partenaires au niveau tunisien et international dans un objectif d'optimisation et de mutualisation des efforts ;
- Communication et dissémination des résultats obtenus.

1.3. Cibles du projet IPRIAT

Pour atteindre les objectifs fixés, IPRIAT souhaite s'adresser aux acteurs du secteur industriel de l'innovation et de la recherche à savoir les :

- Porteurs de technologies et les chercheurs
- Entreprises industrielles innovantes

2. Objectif de l'action

Cette action a pour objectif de faire recourir aux services d'une équipe de deux expert.e.s en business model et en propriété intellectuelle hautement qualifiés et expérimentés pour appuyer l'équipe dans le cadre de la mise en place du service.

3. Missions et tâches spécifiques

Il s'agit du recrutement d'une équipe de deux expert.e.s en business model (Expert 1) et en propriété intellectuelle (Expert 2). L'équipe de deux expert.e.s sera chargée de concevoir et de développer un modèle d'entreprise solide et efficace, tout en tenant compte des aspects spécifiques liés à la gestion de la propriété intellectuelle. Les expert.e.s retenus devront travailler en étroite collaboration avec l'équipe du projet et les parties prenantes clés pour garantir le succès de l'action.

Les principales responsabilités de l'équipe de deux expert.e.s à recruter seront :

- Analyse de marché : Effectuer une analyse approfondie du marché de la propriété intellectuelle, y compris les tendances, les opportunités et les défis. Identifier les niches de marché et les segments cibles pour la société de management de la propriété intellectuelle.
- Conception du modèle d'affaires : Développer un modèle d'affaires solide et rentable pour la société de valorisation de la propriété intellectuelle, en tenant compte des aspects juridiques, financiers, opérationnels et stratégiques. Définir les sources de revenus, les partenariats potentiels et les canaux de distribution appropriés.



TUNISIA TECHNOPARKS
الجمعية التونسية للأقطاب التكنولوجية

- Gestion des risques : Évaluer les risques potentiels liés à la propriété intellectuelle, tels que les litiges, les contrefaçons et les atteintes aux droits. Proposer des mesures de protection appropriées pour minimiser ces risques et garantir la sécurité des actifs de propriété intellectuelle.
- Collaboration et partenariats : Travailler en étroite collaboration avec les équipes internes et externes, y compris les acteurs tunisiens de l'écosystème de la R&I. Établir des partenariats stratégiques avec des acteurs clés du secteur de la propriété intellectuelle pour favoriser le développement des activités du projet.

L'équipe de deux expert.e.s en business model (Expert 1) et en propriété intellectuelle (Expert 2) à sélectionner appuiera les activités du projet à travers la mise en œuvre des activités suivantes:



Activités	Tâches	Livrables attendus	Durée estimée (H/J)	
			E1	E2
Etape 1 : Constitution de business Model durable et de portefeuille de service	Développement d'un Business Model et d'un Business Plan basés sur un portefeuille de services durables	-Portefeuille de services -Business Model durable -Business Plan	28	18
Etape 2 : Gestion de l'offre de services aux standards internationaux et appui pour le lancement des services	Encadrement de l'équipe du projet et le suivi de l'implémentation des services conformément aux standards internationaux	-Manuel des procédures pour une gestion efficace -Plan d'encadrement et rapport de suivi	20	10
Etape 3 : Mise en place d'un réseau de partenaires locaux pour la valorisation de la Propriété intellectuelle	Contribuer, en collaboration avec les experts techniques du projet, à la mise en place d'un réseau de partenaires locaux tout en définissant les rôles et le plan de collaborations possibles et tout en évitant les doublons	-Au moins deux conventions de partenariats -Plan de collaborations	5	4
Etape 4 : Mise en place d'un réseau de partenaires internationaux pour la valorisation de la Propriété intellectuelle	Contribuer en collaboration avec l'expert international en PI et les experts techniques du projet, à l'élaboration d'au moins deux conventions de partenariat avec des initiatives internationales similaires intégrant des plans d'actions concrets et concertés	-Au moins deux conventions de partenariats -Plan de collaborations	3	5
Etape 5 : Organisation d'un voyage d'études pour le renforcement des capacités de l'équipe du projet	Contribuer, en collaboration avec l'expert international PI, à l'identification de partenaires européens d'accueil de cette visite d'études et la définition des axes possibles de collaboration	-Voyage d'études organisé -Plan de renforcement des capacités -Plan de collaborations	5	



Activités	Tâches	Livrables attendus	Durée estimée (H/J)	
			E1	E2
Clôture de la mission	Elaborer une synthèse de la mission globale avec les principales recommandations pour la suite du projet	-Rapport final de la mission incluant les recommandations	2	
Total H/J			100 HJ	

Le nombre de jour par activité est estimatif, la répartition peut être adaptée selon le besoin après validation de l'équipe projet. Les jours de travail peuvent être répartis entre les experts, selon les besoins et à la propre appréciation du prestataire de services. La répartition des jours de travail entre les experts doit être présentée dans l'offre technique et financière. Tout HJ facturé doit être justifié par un livrable.

4. Compétences et profils demandés

Les expert.e.s doivent avoir les compétences nécessaires pour la réalisation des différentes activités mentionnées ci-dessous et justifiant des qualifications décrites ci-dessous. Ils doivent faire preuve des compétences requises et relatives aux tâches inscrites dans les présents TDRs tout en fournissant les CVs nécessaires.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble des tâches susmentionnées, les deux expert.e.s en business model et en propriété intellectuelle doivent justifier les caractéristiques suivantes:

Expert.e 1 : Business model

- Un diplôme universitaire (Bac +5) en sciences économiques et de gestion ou équivalent ;
- Une solide expérience professionnelle générale de minimum de 15 ans dans la mise en place des modèles d'affaires, l'appui au transfert technologique ;
- Une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans l'accompagnement de projets ou développement d'activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Une capacité démontrée à analyser les marchés ;
- Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit (niveau C2)

Expert.e 2 : Propriété intellectuelle

- Un diplôme universitaire (Bac+5) dans un domaine pertinent comme le droit, le commerce, la gestion de l'innovation ou la propriété intellectuelle ;
- Une solide expérience dans la gestion de la propriété intellectuelle de préférence dans le domaine du management de la propriété intellectuelle ;



TUNISIA TECHNOPARKS
الجمعية التونسية للإعطاء التكنولوجية

- Une connaissance approfondie des réglementations et des meilleures pratiques en matière de propriété intellectuelle, y compris les brevets, les marques, les droits d'auteur et les dessins et modèles ;
- Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit (niveau C2)

5. Période, lieu et charge

Cette mission se déroulera du 23 Juillet 2024 au 15 Octobre 2025. La charge de travail globale est de maximum de 100HJ. Le nombre de jours par activité est estimatif, la répartition peut être adaptée selon le besoin après validation de l'équipe projet. Les jours de travail peuvent être répartis entre les experts, selon les besoins et à la propre appréciation du prestataire de services. La répartition des jours de travail entre les experts doit être présentée dans l'offre technique et financière. Tout HJ facturé doit être justifié par un livrable.

Les expert.e.s en business model (Expert 1) et en propriété intellectuelle (Expert 2) devront garantir leur disponibilité pour la période de la mission. Toute la mission devra être réalisée par les expert.e.s eux même et ils ne pourront sous-traiter aucune activité.

Pour cette mission, des déplacements pour assister à des évènements ou des réunions dans les régions sont à prévoir.

6. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

1. Un dossier administratif
2. Une offre technique
3. Fichier des CVs séparés
4. Une offre financière

Le dossier Administratif comportera les documents suivants :

- Copie de Patente
- Copie du registre de commerce
- L'identité bancaire

L'offre technique comportera les documents suivants :

- Une présentation de l'équipe de deux expert.e.s
- Les CVs des expert.e.s selon les missions en relation avec ces TDRs.
- La méthodologie proposée pour la réalisation de la présente mission (méthodologie d'intervention) sur la base des termes de référence
- Un chronogramme d'activité reprenant les différentes phases et livrables explicités dans les présents TdR, incluant la répartition du travail entre les deux experts sous forme de tableau
- La méthode de gestion de projet pour la coordination avec l'ATT en collaboration avec la GIZ
- La confirmation de la date de début de la mission mentionnée, ou alternatives



L'offre financière comportera :

La proposition financière des prestations attendues doit être fournie en DT et HTVA. Les prix devront être mentionnés en chiffres et en toutes lettres.

7. Critères d'évaluation des offres

L'offre présentée par les deux expert(e)s en business model et en propriété intellectuelle sera évaluée selon les critères suivants :

Critère d'évaluation pour l'Expert.e 1 : Business model

Critères de sélection	Notation
Qualification académique de l'expert - Master ou équivalent : 5 points	5
Expérience professionnelle et carrière professionnelle pertinente de l'expert dans la mise en place des modèles d'affaires et l'appui au transfert technologique - Entre 10 et 15 ans d'expérience : 10 points - Plus que 15 ans d'expérience : 20 points	20
Expérience dans l'accompagnement de projets ou développement d'activités génératrices de revenus (AGR) - Entre 10 et 15 ans d'expérience : 10 points - Plus que 15 ans d'expérience : 20 points	20

Critère d'évaluation pour l'Expert.e 2 : Propriété intellectuelle

Critères de sélection	Notation
Qualification académique de l'expert - Master ou équivalent : 5 points	5
Expérience professionnelle et carrière professionnelle pertinente de l'expert dans la gestion de la propriété intellectuelle de préférence dans le domaine du management de la propriété intellectuelle - Entre 10 et 15 ans d'expérience : 10 points - Plus que 15 ans d'expérience : 20 points	20
Une connaissance approfondie des réglementations et des meilleures pratiques en matière de propriété intellectuelle - Entre 10 et 15 ans d'expérience : 10 points - Plus que 15 ans d'expérience : 20 points	20



À la suite de l'évaluation des deux expert(e)s en business model et en propriété intellectuelle, une évaluation globale sera réalisée comme suit :

Critères de sélection	Notation
Moyenne de la notation des deux expert(e)s en business model et en propriété intellectuelle	45
Présentation d'une note méthodologique sur le déroulement de la mission - Moyenne compréhension de la mission : 10 points - Bonne compréhension de la mission : 25 points	25
Offre financière	30
Total	100

8. Contrôle et suivi de la mission

L'ATT est le vis à vis contractuel du contractant.

Le contractant exécutera sa mission sous la responsabilité de l'ATT.

Le contractant informera l'ATT de tous les freins, contraintes et/ou événements exceptionnels pouvant perturber la bonne réalisation de la mission.

Le suivi de cette mission par l'ATT sera assuré lors des réunions d'échange avec les parties prenantes impliquées et le prestataire afin de suivre l'état d'avancement de la mission.

Tout livrable, document ou support de formation, produit afin de servir l'intervention du contractant est une propriété de l'ATT, il doit être validé par l'ATT et contenir le logo de la GIZ/ATT.

Tout livrable, document ou support produit par le soumissionnaire dans le cadre de cette mission est la propriété de l'ATT. Il doit être validé par l'ATT en collaboration avec la GIZ et contenir le logo de la GIZ et de l'UE.

Le logo du soumissionnaire peut être mentionné discrètement, son emplacement est à valider par l'ATT.

9. Confidentialité

Garantir la confidentialité et le respect du secret professionnel conformément à la législation en vigueur en s'abstenant de divulguer ou d'utiliser à d'autres fins les informations dont le contractant aura à prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de cette mission.

10. Dépôt de candidature

La date limite de dépôt de candidature est le 19 juillet 2024 avant 14h.



TUNISIA TECHNOPARKS
الجمعية التونسية للأقطاب التكنولوجية

Les soumissionnaires doivent envoyer leurs propositions et CVs dans une enveloppe unique, avec deux enveloppes séparées pour l'offre technique et financière. Déposez la soumission à l'adresse suivante :

Hôtel d'entreprises, Pôle industriel « Neopark El Fejja », EL Fejja 1153 Mornaguia-La Manouba